

vigueur cette loi au 1^{er} juillet de cette année. C'est à ce moment-là que commencera le délai de deux ans aussi pour régler le financement des centres de renfort.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1

ART. 1 AL. 1 à 40

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). J'aimerais apporter une petite correction à l'article 1 al. 1: vous avez «le» présente loi à la place de «la» présente loi.

Le Rapporteur. Avec la petite remarque, confirmation des débats de la première lecture.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 2

– Confirmation de la première lecture.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 98 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP),

Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 98.

Motion M1106.10 Raoul Girard (loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages)¹

Prise en considération

Girard Raoul (PS/SP, GR). La nomination en mai dernier du directeur de l'ECAB a fait couler beaucoup d'encre. Je me passerai d'une revue de presse complète du traitement de cette information. Je relèverai tout de même l'embarras avec lequel le Conseil d'Etat a annoncé cette nomination. Quelques jours ou quelques semaines après cette nomination, La Liberté permettait même à ses lecteurs – c'était le 15 juin dernier – de se faire sa propre opinion sur les deux candidats finalistes avec ce titre évocateur: «Et vous, qui auriez-vous placé à la tête de l'ECAB?». Les réactions suite à une nomination sont généralement d'un tout autre ordre. Je ne vous cacherai pas qu'elles m'ont personnellement dérangé. J'ai l'habitude de ne pas me mêler de tels dossiers, tant je ne peux pas prétendre connaître les tenants et aboutissants d'une telle décision. Si les réactions ont été si vives, c'est parce qu'il y a eu divergences ou semblant de divergences entre le conseil d'administration de l'ECAB et le Conseil d'Etat. Il faut tout de même rappeler que la procédure de sélection a été menée par le conseil d'administration et que celle-ci a duré 5 mois avec l'aide d'un consultant externe, un cabinet avec lequel visiblement le canton de Fribourg a l'habitude de travailler. Aujourd'hui si je comprends bien la réponse du Conseil d'Etat, le conseil d'administration s'occupe de la gestion courante et lui de la nomination de la direction. Je trouve personnellement que faire plancher un conseil d'administration 5 mois sur un tel engagement, ce n'est pas tant de la gestion courante, mais plutôt de la mise en condition pour prendre une véritable décision.

Dans ma motion, je relève que l'ECAB est la seule entreprise des quatre piliers dont la direction n'est pas nommée par le conseil d'administration. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat me parle d'autres établissements tels que l'OCN, l'Office du matériel scolaire dont la direction est également nommée par le Conseil d'Etat. J'en conviens, mais cette réponse n'a rien à voir avec le problème que je soulève dans ma motion. Permettez-moi de voir dans cette réponse, encore une fois, l'embarras du Conseil d'Etat dans ce dossier. Je ne dis pas que le Conseil d'Etat doit abandonner ses nombreuses prérogatives, je ne vois pas pourquoi on ne laisse pas le conseil d'administration de l'ECAB faire ce que les autres conseils d'administration font

¹ Déposée et développée le 17 juin 2010, BGC p. 1058; réponse du Conseil d'Etat le 11 janvier 2011, BGC pp. 272ss.

(le groupe E, la BCF et les TPF). Je relève que dans la réponse du Conseil d'Etat, on nous parle du groupe E et de la BCF, mais absolument jamais des TPF. Je me suis posé la question de savoir pourquoi.

Au final, ma motion est simple. En l'acceptant, vous rendez une nomination telle que celle de la direction de l'ECAB plus transparente. Les personnes habilitées à étudier les dossiers sont les mêmes qui prennent et assument les décisions. Le Conseil d'Etat clôt sa réponse en disant que l'on reparlera de cela cette année lorsque l'on révisera la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages. En acceptant cette motion, nous allons gagner du temps pour nos travaux 2011.

Kaelin Murith Emmanuelle (*PDC/CVP, GR*). Dans sa très large majorité, les membres du groupe démocrate-chrétien refuseront la motion M1106.10 déposée par le député Raoul Girard. Notre position se justifie de la manière suivante. La procédure de nomination du directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments est la résultante du système adopté par la loi du 6 mai 1965 sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages. La compétence conférée au Conseil d'Etat doit être comprise en tenant compte de la responsabilité générale assumée par le Conseil d'Etat. Modifier seulement la procédure de nomination du directeur de l'Etablissement créerait une distorsion de fonctionnement d'un établissement principal de l'Etat. Les arguments développés par le motionnaire ne sont pas convaincants à notre sens pour eux-mêmes. La motivation principale du motionnaire prend naissance dans la déconvenue du choix opéré par le Conseil d'Etat qui, conformément aux dispositions légales, a usé de la compétence qui lui est conférée en nommant le candidat placé en deuxième rang par le conseil d'administration sur 101 candidats. Vous conviendrez que légiférer sur le coup de l'émotion est le fait d'une politique qui manque de fondement. Nous vous invitons à refuser cette motion et à étudier le système lors de l'examen de la loi.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). Le contenu de la motion de notre collègue Raoul Girard a retenu l'attention du groupe de l'Alliance centre gauche. Il est vrai qu'elle ne va pas faire changer radicalement le cours de l'histoire de l'ECAB qui est déjà en marche. Le motionnaire désapprouve la manière dont s'est déroulée la nomination du nouveau directeur, un pilier de l'économie fribourgeoise comme on se plaît à le nommer. La place était fortement convoitée à voir le nombre de candidats qui ont manifesté leur intérêt, 102 au total, avec au final l'audition de 17 d'entre eux. Ces derniers sont passés sur le grill du collège d'experts qui ont, à n'en pas douter, effectué un travail consciencieux et rendu une copie mettant en exergue le candidat qui répondait le mieux aux critères demandés. Les voix du gouvernement étant semble-t-il impénétrables, ce dernier a fait son choix qui a provoqué bien des remous dans l'opinion publique. Il a, semble-t-il, désapprouvé le choix des experts et du conseil d'administration et opté pour des critères plus politiques, comme le font d'autres partis aussi. On s'est donc avancé avec des

critères politiques essentiels. Pour le futur, il serait judicieux que la procédure s'améliore par souci de transparence et d'éthique politique. Pour aujourd'hui, les dés sont jetés. Espérons qu'à l'avenir, ils ne soient pas trop pipés. Dans ce sens, la majorité de l'Alliance centre gauche acceptera cette motion.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). La motion du député Raoul Girard fait suite à la nomination du nouveau directeur de l'ECAB. Dès lors que le Conseil d'Etat assume une responsabilité dans la surveillance de l'ECAB, il apparaît évident et juste qu'il nomme son directeur. Le conseil d'administration aurait dû probablement proposer un choix au Conseil d'Etat, ce qu'il n'a pas fait. Il est peu probable que sur plus de 100 candidats un seul répondait aux exigences fixées. Il est également clair que si le choix du Conseil d'Etat s'était porté sur un candidat sans étiquette politique et différent de la proposition du conseil d'administration, le député Girard n'aurait pas été choqué. Pour toutes ces considérations, le groupe libéral-radical estime que le statu quo doit être maintenu. Il rejettera à l'unanimité la motion de notre collègue Girard.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra cette motion et ce malgré les raisons avancées par le Conseil d'Etat pour nous inciter à la rejeter.

Cette motion est opportune, elle soulève la question des compétences de nomination d'un directeur dans les cas d'espèce comparables à l'ECAB. Ayons confiance dans les conseils d'administration lesquels se doivent d'assumer pleinement leur rôle d'administrateur et là permettez-moi de faire référence à la BCF.

Ces entreprises doivent être dirigées de manière optimale par des personnes compétentes et expérimentées alors que la couleur politique du candidat ne devrait pas figurer parmi les critères de sélection !

Ce qui n'exclut nullement que le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, veillent à l'excellence de la gestion de ces entreprises et aux respects des droits de l'Etat.

En cela je vous invite à soutenir la motion de notre collègue Girard.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je vais aller à contresens de mon groupe. Voilà aujourd'hui un sujet sensible. Si nous devions aujourd'hui faire le procès de Ben Ali, de Moubarak ou de Kadhafi, je serais rempli de verve. Je pense que c'est du réchauffé. J'ai eu maintes fois l'occasion dans mon mandat politique d'avoir recours aux bons offices du préfet de la Glâne. J'ai organisé maintes manifestations à Mézières. J'ai toujours eu un excellent écho de sa part et une immense collaboration. Dommage que l'entier des conseillers d'Etat aujourd'hui ne soit pas présent. Radicaux, PDC, socialistes aussi, tous sans exceptions, à part quelques indépendants, dans leur fonction, ont un jour mis en place des protégés et le reste du commun des mortels n'en avait que les miettes. Je pourrais citer de nombreux, de très nombreux exemples. Arrêtons la chasse aux sorcières !

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais ajouter un commentaire à cette réflexion. Nous sommes souvent confrontés à des choix et nous avons été toutes ces dernières années confrontés à un certain nombre de choix. Nous avions dans le canton des régies d'Etat et des services publics. Nous avons voulu donner à ces services publics pour de nombreuses peut-être bonnes raisons une certaine autonomie. Nous avons voulu privilégier l'entreprise individuelle et laisser à l'économie jouer son rôle. La conséquence de ceci est que nous avons mis à la tête d'un certain nombre d'organismes qui étaient en son temps des services publics, un conseil d'administration en voulant libéraliser. Soyons cohérents jusqu'au bout. Ou nous maintenons le fait que l'Etat garde la mainmise sur les services qu'il veut contrôler – c'est lui qui décide, c'est lui qui nomme et je ne vois pas pourquoi il faut un conseil d'administration – ou alors nous souhaitons avoir un partenariat avec l'économie libre, donner à l'économie la marge d'autonomie nécessaire pour fonctionner, nous nommons un conseil d'administration et celui-ci prend ses responsabilités. Pour des bonnes et des mauvaises raisons, nous sommes en train de jongler entre les deux.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Avant de répondre au nom du Conseil d'Etat, j'aimerais tout de même défendre le conseil d'administration. J'ai cru entendre certaines critiques en ce qui concerne l'évaluation des candidatures. On nous accuse d'avoir tenu compte de couleurs politiques, mais ce n'est pas le cas du tout. Il y avait 102 candidatures, nous avons fait un tri avec des spécialistes, puis nous avons entendu 16 candidats, tous valables. Nous en avons ensuite envoyé 3 ou 4 faire un assessment. C'était un travail sérieux et je n'aimerais pas que l'on critique le conseil d'administration.

Le Conseil d'Etat vous propose de rejeter cette proposition de modification de la loi que vise la motion de M. le Député Girard. Les raisons sont évoquées dans la réponse du 11 janvier 2011. Je les répète en condensé. Dans la législation fribourgeoise, les établissements personnalisés sont en principe soumis à la surveillance du Conseil d'Etat. C'est le cas par exemple pour l'OCN, mais également pour l'Office cantonal du matériel scolaire ou l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg. Par voie de conséquence, M. le Député Wicht l'a dit, c'est le Conseil d'Etat qui porte aussi la responsabilité et il est également chargé de nommer les directeurs d'établissements.

Les quatre piliers, ce n'est pas une association, mais une société simple qui se réunit régulièrement. Les trois autres piliers, hormis l'ECAB, à savoir les TPF, la Banque cantonale et le groupe E ne sont pas des établissements personnalisés, mais des sociétés anonymes. Il y a une différence. En ce qui concerne l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages, les compétences du Conseil d'Etat correspondent aux règles énoncées. C'est la responsabilité du Conseil d'Etat. Il a un contrepoids. Il peut nommer les directeurs. Les compétences respectives de cet organe et celles du conseil d'administration sont réglées de manière tout à fait classique. Ce système a fait ses preuves jusqu'à maintenant.

Lorsque l'on a traité la loi sur la police du feu, j'ai dit que l'on allait faire une refonte totale de la loi organique de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments qui date du 6 mai 1965. Nous avons constaté, avec l'ancien directeur et avec le nouveau directeur, qu'une refonte totale était assez urgente. Dans ce cadre, nous allons également réétudier et vous soumettre des propositions en ce qui concerne l'autonomie de cet établissement.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 52 voix contre 38. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 52.*

Se sont abstenus:

Bapst (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 3.*